Le Chalet-Neuf des Molards, en dessus de Vers-chez-Grosjean



20 Le Chalet Neuf des Molards

Propriétaire

Exploitant

Altitude

Surface pâturable épurée

Charge en 1973

Provenance du bétail

Durée moyenne du pacage

Mise en valeur du lait

Personnel

: Commune de L'Abbaye

: Berney Michel, Groinroux

: 1200 - 1330 m (bâtiment: 1292 m)

23 ha

3 vaches

15 génisses âgées de plus de 2 ans

17 génisses âgées de 1 à 2 ans

15 veaux

: 2 vaches, 7 grandes génisses, 7 moyennes et 9 veaux appartiennent à l'exploitant. Le solde du bétail est loué de la plaine pour l'estivage.

: 120 jours

: engraissement de veaux de boucherie

: l garde-génisses seul

Conditions naturelles et économiques

Cette emploitation se situe au-dessus de la côte boisée qui domine la région de Vers Chez Grosjean. Toute sa surface est orientée au nord-ouest en pente moyenne à modérée. L'herbage jouit d'un sol sain et suffisamment profond. Le fourrage est particulièrement bon dans la partie supérieure aux environs du bâtiment. La prairie se présente propre et bien exploitée.

Deux chemins conduisent à ce pâturage. L'un goudronné et muni de passages canadiens part des Bioux et l'autre qui quitte la route cantonale à Groinroux est empierré. En 1966, on a procédé à la mise à ban de deux grandes combes qui se prolongeaient vers le nord-est à la partie inférieure. Des clôtures fixes divisent l'aire de parcours en 4 parcs dans lesquels on établit une rotation de la pâture. Les 2 citernes du chalet alimentent 2 abreuvoirs disposés en contrebas, leur niveau d'eau étant maintenu constant par des flotteurs. Près du chalet, on a disposé deux bassins qu'on approvisionne par siphon depuis une citerne ou en puisant l'eau. Dans la combe inférieure se trouve une citerne avec couvert. Cet abreuvoir doit être desservi par le garde-génisses qui puise l'eau à l'aide d'un balancier. L'exploitant amène une réserve de foin depuis la ferme. On emploie la paille pour la litière. Le fumier est entassé près du chalet jusqu'à l'automne, puis conduit sur la prairie avec un épandeur. La capacité de la fosse à purin est de 20 m3. En 1966, on a procédé à la mise en place d'une conduite à purin souterraine longue de 300 m en contrebas du chalet avec une dénivellation de 70 m environ. Trois bouches permettent de brancher des tuyaux d'arrosage mobiles sur cette conduite. Une citerne a été construite spécialement pour le lavage de l'installation. Ce système assez coûteux n'a que très peu été utilisé. Actuellement, on vidange la fosse à l'aide d'une bossette à pression, ce qui prend beaucoup moins de temps, mais ne permet pas de puriner partout. Toutefois, avec le jeune bétail, s'il est fait usage de litière, les quantités de déjections liquides produites sont peu importantes. Pour compléter la fumure, on sème en automne 2000 kg de scories Thomas et 500 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Ce chalet-étable rectangulaire a été construit en 1910. Il est en maçonnerie avec une toiture de tôle. Sa partie habitable comprend 2 chambres placées à l'étage. Le local dans lequel on fabriquait autrefois le fromage tient lieu de cuisine. Il existe encore la chambre à lait et la cave à fromage. Une pompe à bras placée à la cuisine permet d'aspirer l'eau d'une citerne. Dans cette pièce, l'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé. Ailleurs, on s'éclaire avec une lanterne portative également à gaz.

Deux écuries doubles disposées dans le sens longitudinal du bâtiment peuvent recevoir 60 UGB. A côté de la porcherie qui sert maintenant de réduit se trouve une petite étable à veaux de 12 places. Ces écuries disposent de crèches, de couches en bois et d'allées centrales bétonnées.

Pour l'instant, aucune amélioration particulière ne s'impose sur ce pâturage.

| Monument his | st. M | Alis à l'inventaire Protec, biens cult. No | District No Cadastr | | No Commune | 15 AUP No fiche |
|--|--|--|---|------------|---------------------------|--------------------|
| | R | ECENSEMENT ARCHIT | ECTURAL DU | CA | NTON DE VA | UD |
| No da fiche | .1. | 15 ALP | | | | |
| Commune et No | .5. | L'ABBAYE . | 139 | | | |
| District | .3. | La Vallée | | | | |
| Adresse | -4. | Rue No rue | No postal | | | 1 |
| Lieu dit | .5. | Chalet Neuf (Es Grands | Mol- | | | (nn) |
| No cadastre | . 6 . | lards) 596 *Folio: 21 | Age I | | | |
| Propriétaires | -7. | Commune | | Zali- | | |
| Négatifs | .8. | 16/4-5 | 400.00 | TOYAL . | | 20 A. C. |
| Valeur | .8. | HC 1 1 2 1 3 4 4 5 6 6 1 | 7 ° F | | | a fin and the |
| Date valeur | *10* | printemps 1981 | | | Antiking Pitt | |
| Commentaire | .11. | | | | The state of the state of | |
| Mesures | *12* | CMH . IMNC , CEMH . | ABC . | | | |
| Dates mesures | *13* | | | | | |
| Commentaire | *14* | | TYPE | n | 22 | |
| Type de bâtiment | *15* | Maison * de maître * Bourgeoise * | Paysanne * Vigneronne * | Halle | s * Maison forte * Eco | le. Alpage |
| Fonctions actuelle | \$ 16* | Habitation * Commerce * Administration | n * Atelier * Auberge * Ferr | | | n n |
| Etat de conserv. | *17* | . (4 6) | ervention nécessaire * | | | |
| Annexe | *18* | Fontaine Dépôt Hangar Gar | age * Grenier * Four | • Ecu | rie * Poulailler* Co | mmuns * |
| | | | | | | |
| | - | | AND DESIGNATION AND ADDRESS OF THE PARTY OF | _ | ω σ | |
| Valeur annexe | *19* | HC * 1 * 2 * 3 * 4 * 5 * 6 * | 7 · F · | 7 | | |
| | - | | AND DESIGNATION AND ADDRESS OF THE PARTY OF | 7 | ∞ σ | |
| Valeur annexe | *19* | HC * 1 * 2 * 3 * 4 * 5 * 6 * | 7 · F · | 7 | | • |
| Valeur annexe Autres annexes | *19* | HC * 1 * 2 * 3 * 4 * 5 * 6 * No fiches: * | 7 · F · | | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers | *19* | HC * 1 * 2 * 3 * 4 * 5 * 6 * No fiches: * | 7 · F · | | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos | *19* | HC * 1 * 2 * 3 * 4 * 5 * 6 * No fiches: * ACV * AMH * MH-A * MAH * BCU * AMH * MAH * | 7 · F · | | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés | *19* *20* *21* *22* *23* *24* | HC ' 1 ' 2 ' 3 ' 4 ' 5 ' 6 ' No fiches: ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' | 7 · F · | | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie | *19* *20* *21* *22* *23* | HC ' 1 ' 2 ' 3 ' 4 ' 5 ' 6 ' No fiches: ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' | 7 · F · | | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie | *19* *20* *21* *22* *23* *24* | HC ' 1 ' 2 ' 3 ' 4 ' 5 ' 6 ' No fiches: ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' | 7 · F · | | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie Sibliographie | *19* *20* *21* *22* *23* *24* *25* | HC ' 1 ' 2 ' 3 ' 4 ' 5 ' 6 ' No fiches: ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' | 7 · F · | | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie | *19* *20* *21* *22* *23* *24* | HC ' 1 ' 2 ' 3 ' 4 ' 5 ' 6 ' No fiches: ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' | 7 · F · | | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie Bibliographie | *19* *20* *21* *22* *23* *24* *25* | HC * 1 * 2 * 3 * 4 * 5 * 6 * No fiches: * ACV * AMH * MH-A * MAH * BCU * AMH * MH-A * MAH * BCU * AMH * MH-A * MAH * | 7 · F · | | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie Bibliographie | *19* *20* *21* *22* *23* *24* *25* | HC * 1 * 2 * 3 * 4 * 5 * 6 * No fiches: * ACV * AMH * MH-A * MAH * BCU * AMH * MH-A * MAH * BCU * AMH * MH-A * MAH * | 7 · F · | | | tik?aron |
| Autres annexes Oossiers Photos Relevés conographie Bibliographie | *19* *20* *21* *22* *23* *24* *25* | HC ' 1 ' 2 ' 3 ' 4 ' 5 ' 6 ' No fiches: ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' MH-A ' MAH ' | 7° F° | iinée . | | tik?aron |
| Autres annexes Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie Bibliographie Commentaires istoriques ale construction | *19* *20* *21* *22* *23* *24* *25* | HC * 1 * 2 * 3 * 4 * 5 * 6 * No fiches: * ACV * AMH * MH-A * MAH * BCU * AMH * MH-A * MAH * BCU * AMH * MH-A * MAH * | BHF 1c2 canal chem | ine. | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie Sibliographie Commentaires istoriques | *19* *20* *21* *22* *23* *24* *25* *26* | HC ' 1 ' 2 ' 3 ' 4 ' 5 ' 6 ' No fiches: ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' MH-A ' MAH ' | BHF 162 canal chem e d'écure Dates transf. Date estimation | .30. | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie Sibliographie commentaires distoriques sate construction stimation fiscale | *19* *20* *21* *22* *23* *24* *25* *26* *27* *29* *31* | HC ' 1 ' 2 ' 3 ' 4 ' 5 ' 6 ' No fiches: ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' MH-A ' MAH ' | BHF 1c2 canal chem | ine. | | tik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie Sibliographie Commentaires istoriques | *19* *20* *21* *22* *23* *24* *25* *26* | HC ' 1 ' 2 ' 3 ' 4 ' 5 ' 6 ' No fiches: ' ACV ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' AMH ' MH-A ' MAH ' BCU ' MH-A ' MAH ' | BHF 162 canal chem e d'écure Dates transf. Date estimation | .30. | | oderne Mik?aron |
| Valeur annexe Autres annexes Dossiers Photos Relevés conographie Sibliographie commentaires distoriques sate construction stimation fiscale | *19* *20* *21* *22* *23* *24* *25* *26* *27* *29* *31* | HC 1 2 3 4 5 6 No fiches: ACV AMH MH-A MAH BCU AMH MH-A MAH BCU MH-A MAH Correction of the sur une fenelte May no fine the sur une | BHF 162 (anal chem e d'étune Dates transf. Date estimation | *28** *30* | sans le Chapeau m | oderne Mik?aron |

GBE3, du 21 mai 1910 – Conditions générales et mémoire descriptif pour la construction du chalet des Mollards.

Conditions

Concours

Cautionnement

Domicile de l'entrepreneur

Sous traitants

Travaux

Choix des chefs de chantier

Ouvriers

Assurance faux frais

Qualité générale

Pertes et avaries

Contrôle de chaque espèce d'ouvrage

Augmentation soumission

Instruments

Responsabilités

Accomptes

Cessions, saisies

Attachements

Délais d'achèvement, retard

Décès

Faillite

Difficultés

Réception définitive

Paiement du solde

Règlement de police.

Maçonnerie, cahier des charges

10 L'entrepreneur de maçonnerie pourra disposer pour cette entreprise des carrières de pierre et de sable qui se trouveront sur les Mollards, à l'exception du sable pour crépissage et cimentage qui devra être pris dans une des carrières des villages des Bioux ou de l'Abbaye.

20 En ce qui concerne l'eau, il pourra en prendre à la citerne de la bouche sur la Duchatte et après entente préalable avec le fermier des Mollards, à l'une des citernes de cette montagne.

30 L'entrepreneur de maçonnerie a à sa charge les fouilles pour le bâtiment, la citerne, les creux à purin et canaux d'égout.

40 La maçonnerie de la citerne fait l'objet de conditions spéciales. Les pierres de maçonnerie pour le bâtiment devront être prises d'une bonne carrière.

50 Les précautions à prendre pour préserver la taille après la pose sont à la charge de l'entrepreneur. On exigera le remplacement de toute taille qui aurait reçu des écornures lors même qu'elle aurait été réparée avec soin.

60 Composition du mortier.

70 Les murs devront être construits avec le plus grand soin, les pierres posées à plan à bain de mortier et à joints croisés. La taillée posée bien d'aplomb à niveau devra être en roc pour les portes extérieures et en ciment moulé pour les fenêtres, les larmiers et les portes intérieures.

Fosse à purin étanche à plots en ciment de 0,15 jointés et glacés, fond en béton et glacé.

Cheminée

80 La section vide du canal de cheminée sera de 0.60 de largeur sur 0.30 de profondeur; les quatre côtés de ce canal dans le mur de refend seront établis en briques pleines dès 10 cm d'épaisseur.

Les parements intérieurs et extérieurs seront revêtus d'un enduit de mortier lissé à la truelle; sur le toit le canal sera construit en briques de ciment comprimées de 0,12 d'épaisseur posées au mortier de ciment et revêtues sur leurs faces intérieurs et extérieures d'un enduit du même mortier lissé à la truelle.

Dallage

90 La cuisine sera dallée en plaques de roc de 0,15 d'épaisseur minimum ou en ciment bouchardé, soit un lit de béton de 0,12 d'épaisseur, fortement pilonné, composé de 5 parties de gravier moyen pour une partie de ciment lent 1^{ère} qualité; ce lit recouvert d'un enduit de 0,03 cm d'épaisseur 1/1 soit une partie de sable tamisé et lavé pour une partie de ciment.

100 Les canivaux à purin et trottoirs dans les étables seront construits suivant le plan et croquis d'après les prescriptions ci-dessus, sauf que le fond et les côtés des canivaux seront lissés à la truelle et les trottoirs seulement passés à la boucharde.

110 Le bassin de forme rectangulaire et d'une contenance d'environ 200 livres, sera confectionné en béton et ciment armé, les parois et le fondement une épaisseur d'au moins 0,06 les faces intérieures et extérieures proprement lissées à la truelle, prix du bloc posé sur deux supports en ciment.

Charpente, couverture et menuiserie

10 La charpente aura les dimensions prévues par le plan. Les chevrons seront rabotés sur les parties en saillie des façades. Les poutraisons 12/15 sur l'écurie, lazaret et étables à porcs seront posés à 1 mètre d'intervalle entre

elles, plafond en planches brutes joints plats de 027 à 0,30 mm. Il sera ménagé dans le plafond de l'écurie deux entrées de 1,50 m sur 1 m.

20 Poutraison sur la cuisine 15/18 plafond planches crêtées 2^e choix de 27 à 30 mm.

30 Plancher raboté pour chambre 2^{ème} choix/ parois à wagon.

40 La charpente en sapin équarri pour solettes, sommiers, poutraisons, ne doit pas avoir plus de 1/3 de largeur de flache (assemblage d'enchevêtrures à tenons renforcés et chevillés). Il sera tenu compte de la longueur des assemblages.

50 Les colonnes et ramures bois équarri à vives arrêtes.

60 Chevrons équarris devront voir une entaille sur la sablière et seront fixés par une forte crosse sur chaque point de support.

70 Les barrières d'attache seront proprement rabotées, la partie supérieure arrondie sur les arrêtes.

80 Plancher des étables en boudrons de 0,05 posés à joints plats.

90 Près des barrières d'attache et sur une largeur de 0,90 de chaque côté, les boudrons seront tournés dans le sens de la longueur des étables. Le reste du plancher sera posé perpendiculairement aux canivaux d'écoulement.

100 Les crèches formées en planches de 40 mm d'épaisseur auront une largeur de 40 cm au-dessus, 30 cm au fond, 30 cm de profondeur, fond assemblé à rainures et languettes avec les côtés et parfaitement cloués. Supports en fer fixé au mur à 1 m. 50 de distance, trous d'attache à 1 m. de distance.

110 Rayons à fromage. Ces rayons en bois propre de 35 mm d'épaisseur, fixés rabotés sur les côtés et arrondis sur les angles, de 0,65 à 0,60 cm de largeur, longueur déterminée par des supports à fournir également / prix par pièce.

120 Portes en planche de 27 mm d'épaisseur, assemblées à rainures et languettes et collées, rabotés sur une face, doublage en feuilles de 18 mm d'épaisseur et 15 cm de largeur, posées à recouvrement avec baguette sur le joint. Le doublage devra recouvrir les épares et sera fixé au moyen de trois rangées de clous forgés sur chaque ventail.

130 Portes simples, planches de 27 mm d'épaisseur rabotées sur les deux faces, assemblées, à rainures et languettes et collées.

14o Faces d'armoires. Cadres et bâtis en planche de 30 mm, 12 à 15 cm de largeur, panneaux sans moulures en feuille de 18 mm d'épaisseur ; le bâti portera un chanfrein autour des panneaux.

Tablettes et côtés en planches propres de 27 mm rabotées.

150 Fenêtres en sapin 2 ventaux et renvoi d'eau à gueule de loup, fenêtre en sapin à 1 ou 2 ventaux. Bois bien sec première qualité, cadres en planches de 30 mm, 0,09 de largeur, bâtis et traverses bois de 40 mm d'épaisseur.

Le montant portant gueule de loup et traverse renvoi en bois de 62 mm d'épaisseur vernies à 2 couches et vitrées.

160 Deuxième sorte de fenêtres.

170 La pose et la fourniture de toutes les ferrures entrant dans la charpente, boulons, crampons, étriers, tringles, épares, gonds, etc. sont à la charge de l'entrepreneur en charpenterie. Seules les serrures seront fournies par la commune.

180 Le lambrissage sur les chevrons sera fait en planches lignes de 18 mm d'épaisseur au moins, bien clouées sur chaque chevron.

La couverture sera en ancelles de 1^{ère} qualité reconnue avant la pose qui se fera avec toutes les règles de l'art, boëtes à 6 cm de distance, chaque ancelle clouée séparément.

190 Les chéneaux et descentes seront en bois de grosseur suffisante supportées par des crochets placés à raison d'un crochet par 2 chevrons, les descentes auront un chevalet de support au milieu du trajet et seront fixées à la chéneaux par un étrier.

La cheminée sera rhabillée selon les règles de l'art en lambris et ancelles et recouverte d'une cape en tôle galvanisée.

200 Escaliers. Côtés en madriers de 8 cm d'épaisseur, marches en planches de 40 mm.

Citerne de 50 000 litres, 4 m 50 de diamètre et de 3,15 de profond. Construite en dur.